



RODRIGUE FAPA NANFACK, étudiant au doctorat

Gouvernance des Forêts Communautaires du Cameroun pour une commercialisation légale du bois vers l'Union Européenne: Cas de la région de l'Est

Direction : Nancy Gélinas

Codirection : Hugo Asselin, Serge Bobo Kadiri

Partenaire industriel : Université de Dschang

Organisme subventionnaire : Bourse du Jubilé de la Reine Elizabeth II

Date de début de projet : Sept. 2016

Rodrique.Fapa-Nanfack.1@ulaval.ca



Problématique

Le Cameroun, au lendemain de l'indépendance, a hérité d'une gouvernance forestière verticale calquée sur le modèle colonial. En 1994, sous l'influence de la Banque mondiale et convaincu de la participation des communautés dans la lutte contre l'exploitation illégale, il adopta un nouveau Code forestière créant les Forêts Communautaires (FC). Aujourd'hui, le Cameroun compte 392 FC attribuées pour une superficie de 1 364 203 ha. Les FC alimentent le marché national en bois de manière illégale à environ 96 à 98%. Cette exploitation illégale fait perdre près de 14 millions \$US au Cameroun. Cette situation fait des FC le foyer de l'exploitation illégale. Avec plus de 20% de bois abattu hors du cadre légal en 2006 pour tous les titres forestiers et 60% de ces exportations étant destinés au marché européen entre 2005 et 2008, le Cameroun a été classé parmi les pays les plus corrompus en 2008 par Transparency International. Dans ce contexte, l'Union Européenne (UE) a mis en place un certificat de légalité FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) basé sur une grille de légalité et un système de traçabilité du bois pour s'assurer que seul le bois légal est vendu sur son marché. Dès lors, le Cameroun, dans une vision d'améliorer sa gouvernance forestière, a ratifié l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) pour le certificat FLEGT avec l'UE en août 2011. Présentement, les concessions forestières sont déjà prêtes pour l'obtention du certificat de légalité. Cependant, la grille de légalité a été testée sur 76 FC et aucune ne satisfait aux exigences FLEGT. Pour le système de traçabilité, 70 à 80 % des documents exigés ne sont pas disponibles dans les FC ou ne sont pas fiables. Dès lors, pour améliorer la gouvernance forestière dans les FC à l'heure de la délivrance du certificat FLEGT vers l'UE, il s'avère urgent d'analyser la préoccupation de la participation à la gestion de la FC et de développement local provoqués par la mauvaise gouvernance forestière dans les FC.

L'objectif de la recherche

L'objectif général est d'apporter une contribution à l'amélioration de la gouvernance forestière au sein des FC. De manière précise, il s'agit d'évaluer les facteurs de participation à la gestion de la FC et de développement local au sein des communautés locale qui permettront aux FC d'améliorer leur gouvernance forestière et de commercialiser du bois légalement.

Spécifiquement, il sera question de:

- Documenter les problèmes de la gouvernance forestière dans les FC du Cameroun
- Évaluer l'influence de la mise en œuvre des APV- FLEGT sur la gouvernance forestière dans les forêts communautaires et communales au Cameroun
- Évaluer la mise en œuvre du système de traçabilité national du bois dans les FC du Cameroun.

Méthodologie

La région de l'Est Cameroun a des FC en activité d'exploitation. L'étude aura lieu dans six FC ayant un accès facile. Parmi ces FC, trois FC devront avoir eu l'appui d'un projet de légalité du bois et trois autres FC pas d'appui de l'État. Ici, l'approche participative sera utilisée. Le choix des personnes à enquêter se fera par boule de neige et environ 112 personnes seront sélectionnées. Un guide d'entretien et une boîte à image sont utilisés pour collecter les données. Les informations sur la cartographie des acteurs externes aux FC et leurs influences sur la gouvernance forestière dans les FC; sur les possibilités organisationnelles qui permettront aux FC d'assurer une exploitation semi industrielle fiable. Les écarts entre les exigences de la réglementation en vigueur et la capacité des forêts communautaires et communales à s'y conformer seront évalués à partir des indicateurs de la transparence, de la participation et du développement local. La grille de légalité sera testée et la mise en œuvre du système de traçabilité national du bois sera évaluée. L'analyse des données qualitatives se fera avec N'vivo.

Applications potentielles et retombées industrielles

Aujourd'hui, de 337 m³ de bois Camerounais exportés au Canada en 2010 à 2020 m³ de bois en 2014, les forêts du Cameroun approvisionnent de plus en plus le marché canadien en bois. Ce bois provient aussi des FC. Il s'avère donc urgent (1) de renforcer les capacités organisationnelles et les moyens techniques, financiers et d'expertises des communautés locales pour une bonne gouvernance forestière; (2) de s'assurer que les procédures d'attribution des FC sont participatives au sein des communautés; (3) de s'assurer que le bois des FC est devenu fiable et compétitif sur le marché international; (4) d'améliorer la gouvernance forestière dans les FC pour permettre de lutter contre l'exploitation illégale et de réduire la déforestation et la dégradation des forêts; (5) cette réduction de la dégradation et de la déforestation permettra aux FC du Cameroun de se positionner comme porteur de projet REDD+ (Réduction des Émissions due à la Déforestation et de la Dégradation des forêts). Ainsi ce projet pourra contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) au Cameroun.